



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	47	2	0

**OBJET : 18-1 - CHEMIN DU PONT
ROMAIN - PARCELLE EH N° 62 -
ACQUISITION A L'EURO AUPRES DE
LA SCI LA SIERRA**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

317-20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 20/11/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 20/11/2020

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale

Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/11/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAoui-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) URBANISME – FONCIER – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS

La Commune a pour projet la régularisation du statut juridique du Chemin du Pont Romain. En effet, il a été constaté par les services municipaux de nombreux actes d'incivilité, notamment des dépôts sauvages d'encombrants, ainsi que l'absence d'entretien de certains espaces végétalisés.

C'est pourquoi, compte tenu de la domanialité publique pour partie de ce chemin, il convient de régulariser des emprises encore privées, ce qui permettrait aux services municipaux d'intervenir sur sa globalité.

Par courrier du 1^{er} octobre 2020, Monsieur Charles DWEK, représentant la SCI La Sierra, dont la propriété se situe à l'angle du chemin du Pont Romain et de l'Avenue du Pylône, cadastrée EH n° 62, a donné son accord à la Commune pour la cession d'une emprise de 845 m² en nature de chaussée et talus, au prix d'UN EURO.

Il est rappelé qu'une emprise en nature de voirie n'a aucune valeur marchande du sol conformément à la jurisprudence constante de Tribunaux compétents.

Bien entendu tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune et la superficie exacte de l'emprise sera établie par un géomètre expert.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession d'une parcelle de 845 m² en nature de chaussée et talus, à détacher de la parcelle EH n° 62 au prix d'UN EURO, appartenant à Monsieur Charles DWEK, représentant la SCI La Sierra et dont la superficie exacte sera établie par un géomètre expert ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y relatif à intervenir ;

- **DIT** que les frais d'acte à la charge de la Commune seront imputés sur le budget 2021.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

CHEMIN DU PONT ROMAIN - PARCELLE EH n. 62 - ACQUISITION A L'EURO AUPRES DE LA SCI LA SIERRA

Date de transmission de l'acte : 30/11/2020**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/11/2020**Numéro de l'acte :** 740240 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201120-740240-DE**Date de décision :** 20/11/2020**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions